

La naissance de l'Écho de Châtelleraut

Alain Houisse

Dans l'histoire de la presse à Châtelleraut au XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle, deux titres ont connu une longue existence : *L'Écho de Châtelleraut* et *Le Mémorial du Poitou*. L'un et l'autre sont nés au début du second Empire et n'ont disparu, le premier qu'en 1923 et le second en 1944.

La création de ces deux titres, hebdomadaires ou plus tard bihebdomadaire pour l'un d'entre eux, s'est faite dans un contexte particulièrement difficile pour la presse. En décembre 1851, l'une des premières et immédiates conséquences du coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte a été la suppression ou la suspension de beaucoup de journaux, surtout en province. À Poitiers disparaissent ainsi *L'Abeille de la Vienne* et *l'Écho de l'Ouest*.

À Châtelleraut, point n'est besoin de sévir, car les journaux existants sont, soit un journal d'annonces comme *La Vienne* qui n'est pas un journal politique, soit *L'Écho châtelleraudais*, tout à fait conservateur et donc jugé favorablement par le pouvoir¹. Il n'existe pas de feuille républicaine dans une ville où pourtant cette tendance politique trouve de nombreux soutiens.

Le funeste décret

Le décret du 17 février 1852 impose un véritable carcan à la presse en aggravant la législation antérieure. La catégorie des journaux dits politiques est visée en priorité par le texte réglementaire. Pour publier un périodique à caractère politique, il faut entreprendre une première démarche obligatoire qui est le dépôt d'une demande d'autorisation, laquelle est délivrée par le ministère de l'intérieur qui apprécie l'opportunité et la moralité de l'entreprise et de ses instigateurs. On s'inquiète des antécédents du propriétaire et de son comportement, particulièrement dans la période trouble de 1848-1849. Cette autorisation est imposée également pour tout changement opéré dans le personnel, des gérants et rédacteurs en chef, propriétaires ou administrateurs, ou en raison de la modification du titre. Changer d'imprimeur, modifier le titre ou la périodicité doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Tout article traitant de sujets politiques, philosophiques ou religieux doit être signé par son auteur et une épreuve du journal doit être déposée au parquet. Le cautionnement qui existait déjà est non seulement maintenu, mais augmenté de manière importante. Il est fixé pour les villes de moins de 50 000 habitants à 7 500 francs pour les titres paraissant trois fois par semaine ou à intervalles plus éloignés. De même, demeure le droit de timbre qui doit être apposé sur chaque feuille imprimée. Enfin, un journal politique peut être averti, suspendu ou supprimé par décision gouvernementale, et ce sont les tribunaux correctionnels qui ont à connaître les délits de presse.

Les autres journaux ne traitant pas de politique ou d'économie sociale ne sont soumis ni à l'autorisation préalable, ni au cautionnement. Seule la déclaration préalable est obligatoire.

Au lendemain du 2 décembre 1851 les deux hebdomadaires de Châtelleraut, *La Vienne* et *l'Écho châtelleraudais*, continuent de paraître.

La Vienne, fondée en 1839, va très vite disparaître. En 1852 le journal n'a plus que 50 abonnés.

¹ Alain Houisse, « *L'Écho châtelleraudais*, un journal conservateur sous la Seconde république », *RHPC* n° 39, mai 2020, p. 82 à 88.

À la tête de *l'Écho châtelleraudais*, Adolphe Varigault (1816-1875) tire les conséquences du changement de législation et décide de poursuivre la publication. Cependant, le décret du 17 février 1852 et particulièrement l'augmentation du cautionnement l'obligent à abandonner la politique.

Abandonner la politique

Début mars, il apprend la publication chez son propre imprimeur, Jacques-Aimé Rivière, d'un concurrent, *Le Châtelleraudais de 1852, journal politique et religieux*. Il fait savoir à ses abonnés qu'on ne saurait confondre ce nouveau venu avec la feuille qu'il dirige :

La quasi-similitude du titre entre cette nouvelle publication et l'Écho châtelleraudais a trompé plusieurs de nos abonnés ; ils ont pensé que l'Écho avait cessé de paraître et que ce nouveau journal était destiné à le remplacer. Nous nous empressons de les prévenir qu'il n'en est rien et que l'Écho châtelleraudais est entièrement étranger à la publication du nouveau journal intitulé : Le Châtelleraudais de 1852.

À l'évidence, vraisemblablement suite au coup d'Etat, des divergences sont intervenues entre les animateurs de *l'Écho châtelleraudais*².

En dépit de la création de ce concurrent, Varigault est déterminé à continuer l'aventure journalistique, il faut abandonner les sujets politiques, car le cautionnement est trop élevé. Il modifie légèrement le titre du journal qui devient *L'Écho de Châtellerault*, titre qu'il conservera jusqu'en 1944.

Le premier numéro paraît le 21 mars 1852. *L'Écho de Châtellerault* conserve une périodicité hebdomadaire. Il se présente comme *un journal littéraire, religieux, commercial, agricole*. Varigault informe ses lecteurs des changements intervenus :

L'Écho châtelleraudais a cessé de paraître. Le but que s'étaient proposé ses fondateurs n'aurait plus maintenant son utilité primitive ; d'un autre côté, la législation nouvelle sur la presse changerait trop profondément les conditions d'existence de ce journal pour qu'il eût été possible de le continuer jusqu'au terme convenu³.

Dans un courrier au préfet de la Vienne, Varigault tient à rassurer l'administration préfectorale : Il s'agit de continuer dans les limites légales l'œuvre de moralisation qu'il [*L'Écho châtelleraudais*] avait entreprise.⁴

Le programme du nouveau titre est néanmoins ambitieux. Il s'agit donc de se consacrer à toute autre chose que la politique : *Le commerce, cette branche si importante de la fortune publique, est bien digne de tous les soins que peuvent lui prodiguer les colonnes d'un journal [...] Autant qu'il dépendra de nous, nous lui donnerons satisfaction, et rien ne nous coûtera pour lui procurer les plus grands avantages possibles au point de vue de la publicité. Nous entourerons l'industrie de la même sympathie. C'est un tout qui se lie comme la conséquence du principe. Les agriculteurs en seront pas oubliés : Faire connaître à nos dignes agriculteurs toutes les découvertes qui les intéressent, les tenir au courant des prix des différents marchés, leur faciliter ainsi l'écoulement avantageux de leurs produits, exposer les besoins de leur industrie, protéger leurs intérêts, publier les comptes-rendus des comices agricoles, les résultats qu'ils obtiennent et les encouragements qu'ils décernent, tel sera le but de nos constants efforts , de nos plus minutieuses recherches.*

² AD86 : 6 T 4. Lettre sans date.

³ *L'Écho châtelleraudais* du 21 mars 1852.

⁴ AD86 : 6 T 4.

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE :	
Un an	6 mois 3 mois
Châtelleraut 9 f. 5 f. » 2 f. 50	
Vienne . . . 10	5 50 3 »
Départem ^e . . 11	6 » 3 25

L'ÉCHO

DE CHATELLERAULT,

JOURNAL LITTÉRAIRE, RELIGIEUX, COMMERCIAL, AGRICOLE

ET D'ANNONCES,

PARAISANT UNE FOIS LA SEMAINE.

ANNONCES : 20 C. LA LIGNE
RECLAMES : 30 C. LA LIGNE.

20 LIGNES

d'insertions gratuites pour
l'abonné d'un an.
(Ces insertions doivent commencer
personnellement l'abonné.)

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : à Châtelleraut, au Bureau du Journal, chez M. VARIGAUT, Libraire, grande rue Bourbon, n^o 72 ; — à Paris, à l'Office-Correspondance de MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 23 ; — à l'Office de Publicité départementale de M. FONTAINE, rue Vivienne, 8 ; — au Bulletin de Paris, 24, rue de la Banque ; — dans les départements on s'abonne chez tous les Libraires.

CHATELLERAULT.

LA COMMÈRE.

Il y a quelques années, plusieurs écrivains de mérite composèrent de charmantes peintures de mœurs qui parurent sous le nom de : *Physiologies*. L'homme marié, l'Anglais à Paris, le provincial, etc., vinrent poser devant la plume spirituelle de ces moralistes. Les personnes qui parcoururent ces opuscules, se rappellent avec plaisir les moments agréables que leur fit passer la lecture des descriptions piquantes des embarras, quelquefois burlesques, qui assiègent l'homme dans les différentes positions sociales qu'il lui est donné d'occuper. Elles auront été surprises, comme nous, de ne pas voir paraître la physiologie de la COMMÈRE. Cela tient, sans doute, à ce que cette espèce bipède, qui a de nombreuses variétés, n'existe pas à Paris : l'industrie du commérage ne fleurit pas dans les grandes cités ; le mystère dans lequel chaque famille peut s'envelopper, oppose de grandes dif-

mais jolie. On la voit circuler sous divers costumes, depuis celui de la lessiveuse jusqu'à celui de la grande dame. Ses longs pieds, ses larges mains, sa taille courte et raide, son regard soupçonneux la font distinguer de loin ; sa toilette est ordinairement de mauvais goût tant par la couleur que par la forme ; elle n'adopte les modes que lorsqu'elles sont passées pour avoir le droit de les critiquer pendant leur vogue ; sa démarche est humble ou prétentieuse, naturelle jamais ; son regard est faux, faisant semblant de regarder à gauche lorsqu'il scrute ce qui se passe à droite ; son front est bas et déprimé, ses lèvres minces : les observations phrénologiques faites par des hommes spéciaux, prouvent d'une manière évidente qu'elle a la bosse de la médiocrité.

La variété la plus dangereuse est celle qui vieillit dans le célibat. Elle verse avec rage sur tous les ménages et particulièrement sur les femmes, le fiel dont elle fait provision dans sa solitude. Elle s'arroge le droit d'inspection sur la manière dont les enfants sont nourris, vêtus et élevés, et est imitoyable pour les mères dont

est d'un grand secours pour le débit des nouvelles ; son air naïf est très-propre à faire des dupes. Son caractère est faible, soumis ; les rénes du gouvernement domestique sont toujours entre les mains de sa *chère moitié* qui lui parle en maître, le fait mouvoir suivant les besoins du service. Il est simple au point de vous laisser voir le degré d'abaissement dans lequel il est tombé en se pliant aux exigences capricieuses de sa *bourgeoise* ou de sa *dame* et en se faisant le commis-voyageur de son industrie cancanière.

Les moyens que la *commère* emploie pour être au courant de la chronique scandaleuse, pour la répandre ensuite augmentée et corrigée, varient suivant la position qu'elle occupe dans la société. Celle-ci, que ses travaux journaliers appellent dans différentes maisons, prend bonne note de tout ce qu'elle voit et entend, interprétant les gestes lorsque les paroles n'arrivent pas jusqu'à son oreille. Celle-là a des émissaires, ou consulte, caresse les domestiques qu'elle rencontre, les fait bavarder ; va même jusqu'à les plaindre d'être tombées sous de pareils maîtres. Presque toujours celle qui agit ainsi est méchante.

À l'évidence, le camp conservateur à Châtelleraut qui a applaudi au coup d'Etat est divisé. Derrière le nouveau venu, *Le Châtelleraudais de 1852*, se profile l'ombre de l'abbé René Brissonnet, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, personnage déjà très impliqué dans la politique locale, il a été candidat aux élections législatives de mai 1848. Il n'a pas été élu, mais il est arrivé deuxième dans le canton de Châtelleraut. Ses opinions politiques sont plutôt fluctuantes : orléaniste sous la monarchie de Juillet, il est un républicain de la dernière heure après les journées de février, et depuis lors un chaud partisan du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Ce ralliement un peu marqué ne lui fait pas que des amis, y compris dans le camp conservateur, et le tient un peu à l'écart du reste du clergé qui est demeuré légitimiste.

Autour de *L'Écho de Châtelleraut* vont se retrouver ses confrères du doyenné comme l'abbé Boislabeille, mais aussi un certain nombre de notables, penchant plutôt pour l'orléanisme. Certes, ils ont approuvé le coup de force du Prince-président, mais ils demeurent réservés quant à sa personnalité : n'a-t-il pas comploté contre Louis-Philippe ? N'a-t-il pas écrit sur l'extinction du paupérisme ? N'a-t-il pas rétabli le suffrage universel ?

Vaincre les soupçons de l'administration

Cependant, pour Varigault, il s'agit de se consacrer à toute autre chose que les querelles politiques en attendant des jours meilleurs. Il y a cependant un obstacle à surmonter : l'obligation de demander une nouvelle autorisation, parce que le journal a modifié son objet et son titre. Celle-ci est loin d'être acquise. Au ministère de la police qui, pour un temps, exerce la tutelle sur la presse, on scrute tous les antécédents de ceux qui veulent lancer une publication.

On s'intéresse au passé de Varigault qui a été d'abord libraire à Châtellerauld. N'aurait-il pas à la fin de la monarchie de Juillet diffusé quelques publications fouriéristes ? Il est vrai que le pouvoir est très attentif à tout ce qui, à Châtellerauld, peut être un foyer potentiel de subversion.

La ville a mauvaise réputation depuis la visite du Prince-président à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer. En octobre 1852 le même Prince-président de nouveau de passage à Châtellerauld refusera de se rendre en ville et recevra les compliments des autorités locales sur le quai de la gare ! Interrogé par sa hiérarchie, le préfet de la Vienne, le baron Jeanin, peu enclin à la mansuétude pour la presse et les idées avancées, se veut rassurant : il n'a pas reçu de mauvais renseignements sur le sieur Varigault et précise que ce dernier a été le propriétaire il y a peu d'un journal intitulé *L'Écho châtellerauldais*, lequel était entièrement favorable à la cause de l'ordre. Il ajoute *qu'il a soutenu contre les chefs du parti avancé à Châtellerauld les luttes les plus vives*⁵.

Le sous-préfet de Châtellerauld va dans le même sens que son supérieur : *Le sieur Varigault n'a donné lieu à aucun reproche. Rien n'indique qu'il cherche à favoriser la propagande socialiste en fournissant des brochures aux colporteurs. Il n'existe point d'écrits de cette nature dans son magasin. Toutefois conformément à vos ordres, je ferai surveiller.*

Plusieurs mois plus tard, le représentant du gouvernement à Châtellerauld confirme que *des recherches ont été faites suivant les ordres de votre prédécesseur* [Jeanin a été remplacé par Rogniat comme préfet de la Vienne]. *Aucun indice n'est venu donner appui à un tel renseignement dont j'ignorais l'origine*⁶.

Pour l'impression du journal, Varigault quitte Rivière et doit chercher un imprimeur. Il lui faut se tourner vers Poitiers et obtenir le concours de l'imprimerie Oudin dont le dirigeant, Henri Oudin, vient de lancer *Le Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres*. C'est un pis-aller qui n'est que provisoire, car Varigault veut reprendre le brevet d'imprimeur de Drouault fils. Pour obtenir ce transfert, il bénéficie du soutien du sous-préfet de Châtellerauld qui justifie la demande de Varigault en insistant sur les difficultés de faire imprimer le journal à l'extérieur : *les déplacements fréquents qui nécessitent l'exécution de ces travaux loin de son domicile compromettent gravement la prospérité d'un commerce qui est sa seule fortune et qui l'aide à soutenir sa famille et sa belle-mère, veuve d'un ancien officier de l'Empire*. La filiation avec un ancien serviteur de l'oncle de Napoléon III est assurément un excellent viatique. Le sous-préfet note en marge de son rapport que *le maire de Châtellerauld* [De la Massardière] *recommande M. Varigault comme un homme probe, loyal, jouissant à Châtellerauld d'une considération méritée. Ses opinions ont toujours été celles d'un homme dévoué avant tout à l'ordre et au bonheur du pays. Un brevet d'imprimeur ne peut être placé en des mains les plus sûres.*

Muni d'un tel soutien, Varigault va diriger son entreprise pendant plusieurs années jusqu'à son départ de Châtellerauld en 1859. Trouvant probablement son activité d'imprimeur pas assez en rapport avec son talent, il ira prendre la direction d'un grand établissement en région parisienne. Le sous-préfet de Châtellerauld regrettera son départ, qualifiant Varigault *d'homme intelligent et honorable. L'établissement qu'il dirigeait était en voie de prospérité et de développement*⁷.

En fait, Varigault est très occupé par son imprimerie, celle de Drouault fils. Pour la rédaction de *l'Écho de Châtellerauld*, il s'entoure du concours d'un certain nombre de collaborateurs, en premier lieu, Charles Augeard, jeune adjoint au maire, mais aussi de plusieurs ecclésiastiques, les abbés Boislabeille, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques⁸, Amiet, curé de Châteauneuf, ainsi que Colombet, agent du duc des Cars, ainsi qu'un certain Ricard, ancien receveur de l'enregistrement. Toutes ces personnes sont connues pour leurs opinions légitimistes : le duc des Cars est une des figures du légitimisme poitevin et les prêtres sont, à l'instar de beaucoup de leurs confrères, des

⁵ AD86 : 6 T 4. Rapport du 23 mars 1852.

⁶ AD86 : 6 T 4. Rapport du 2 septembre 1853.

⁷ AD86 : 6 T 4. Rapport du 22 mars 1859.

⁸ Jean-Baptiste Boislabeille est né à Loudun et décédé à Châtellerauld en 1892. Une notice nécrologique parue dans l'organe de l'évêché, *La Semaine liturgique* du 21 février 1892 indique qu'il *vint enfant à Châtellerauld après que son oncle ait été nommé en 1823 curé de Châteauneuf. Il suivit les classes des Frères de Saint-Gabriel dans les tours du pont* [Henri-IV] *au commencement de leur installation*. Il devait demeurer dans la paroisse de Saint-Jacques pendant 47 ans.

fidèles du Comte de Chambord comme l'est leur supérieur, le déjà très remuant évêque de Poitiers, Monseigneur Pie. Seul Augeard qui appartient à la bourgeoisie châtelleraudaise se situe dans la mouvance orléaniste, ce qui fait dire à un rapport au préfet de la Vienne du 7 janvier 1853 :

M. Augeard, adjoint au maire [est] par lui-même, digne de confiance, mais il est à craindre que ce jeune homme ne se défende des inspirations de ceux avec lesquels il est en rapports fréquents pour conserver son indépendance.

Même si dans la première partie du règne de Napoléon III, un accord semble se faire entre le pouvoir et les légitimistes, les uns et les autres étant essentiellement préoccupés par l'ordre dans le pays, l'administration préfectorale, toujours ombrageuse, n'accorde aucun privilège particulier au journal de Varigault. Preuve de sa défiance, elle ne lui attribue pas dans un premier temps l'autorisation de publier les annonces judiciaires et légales. Un rapport du sept janvier 1853 affirme que *l'Écho de Châtellerault* est sous la direction d'une coterie clérico-légitimiste animée d'un esprit d'*hostilité systématique contre le gouvernement de Sa Majesté.*

En fait, rien ne transparaît dans le journal qui ne discute jamais de politique. A l'occasion des élections au Conseil général, la feuille de Varigault se borne à publier le décret de convocation des électeurs et à reproduire un article du *Courrier de la Vienne* recommandant la candidature de La Massardière. Il s'est fixé comme but de s'intéresser aux informations locales : *Notre unique mission, telle que nous la comprenons du moins, consiste principalement à donner à notre journal un intérêt de la localité. C'est là que tendent tous nos efforts et nous ne négligerons rien pour atteindre ce but*⁹. Le journal donne le mouvement des fonds de la caisse d'épargne : *nous avons pensé qu'à plus d'un titre on ne verrait pas sans un certain intérêt le mouvement des fonds de la caisse d'épargne qui fonctionne depuis longtemps déjà à Châtellerault [...] Désormais nous donnerons régulièrement le résultat de chaque séance*¹⁰. Lorsque celui qui est devenu Empereur fait à nouveau un passage à Châtellerault, *l'Écho de Châtellerault* donne à ses lecteurs un commentaire dithyrambique : *A son arrivée, le Prince a été accueilli par une acclamation enthousiaste et les cris de Vive l'Empereur ! Et de souligner la présence des ouvriers de la manufacture dans le défilé devant le souverain : Ce défilé, où se prenait un concours immense de population, s'est opéré dans le plus grand ordre, aux cris mille fois répétés de Vive l'Empereur !*¹¹

L'information locale privilégiée

La tâche n'est pas simple, car comme tous les journaux de l'époque, *L'Écho de Châtellerault* n'a pas de correspondants permanents. Il faut faire appel au bon vouloir des abonnés : *Que tous nos abonnés, que nous regardons comme des amis, nous viennent donc en aide, et avec leur appui fraternel, nous ferons de l'Écho de Châtellerault un journal vraiment utile et agréable à la fois*¹².

Pour remplir le journal, il y a certes les rubriques utilitaires comme le mouvement de la population, les horaires du chemin de fer, le prix des denrées, sans oublier les « primautés hebdomadaires » du collègue de Châtellerault, le classement des élèves en fin de semaine. Parfois, il faut remplir le journal d'articles puisés dans d'autres feuilles dont l'intérêt journalistique n'est pas de prime abord évident comme l'histoire de la barbe en France sur quatre colonnes¹³ ! La chronique locale est surtout faite des informations administratives, qu'elles viennent de la préfecture ou de la municipalité de Châtellerault. Les nouvelles nationales et internationales sont la plupart du temps absentes, sauf événements mettant en valeur les hauts-faits du régime comme la prise de Sébastopol.

⁹ *L'Écho de Châtellerault* du 17 avril 1853.

¹⁰ *L'Écho de Châtellerault* du 17 avril 1853.

¹¹ *L'Écho de Châtellerault* du 17 octobre 1852.

¹² *L'Écho de Châtellerault* du 5 septembre 1853.

¹³ *L'Écho de Châtellerault* du 16 mai 1852.

Certes, la religion - catholique s'entend - tient une place certaine où l'on retrouve souvent la plume de l'abbé Boislabaille. C'est un érudit qui est membre de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* depuis 1847. *L'Écho de Châtellerauld* fait un large écho aux fêtes religieuses et aux visites pastorales de Mgr.Pie dont les faits et gestes sont dûment rapportés.

En septembre 1852, désireux d'augmenter le nombre de ses abonnés, Varigault décide d'abaisser le prix de l'abonnement : *L'Écho de Châtellerauld avait gagné sous le rapport matériel, par la beauté des caractères, la célérité des nouvelles et l'augmentation des matières [...] Nos lecteurs connaissent notre origine. L'Écho châtellerauldais fut créé en 1848 (sic). C'était alors, comme on le sait, un journal politique dont il est inutile de rappeler ici les services. La nouvelle loi sur la presse dû mettre fin à son existence au commencement de cette année*¹⁴.

L'abonnement fixé à 9 francs pour l'année est abaissé à 7 francs pour la ville de Châtellerauld et de 10 à 8 frs 50 pour le reste du département.

Pour le moment, le journal est toujours imprimé chez Henri Oudin à Poitiers dont il se félicite : *l'impression est faite avec une rapidité telle que nous pouvons recevoir les annonces jusqu'au samedi matin 8 heures. Le journal nous revient, prêt à être distribué, le samedi à six heures*¹⁵.

En septembre 1853, Varigault qui n'est toujours que libraire, est nommé imprimeur en lettres à la résidence de Châtellerauld en remplacement de Drouault fils, démissionnaire¹⁶ dont il achète l'établissement¹⁷. Désormais, le journal imprimé à Châtellerauld donnera les nouvelles les plus récentes et il sera possible de surveiller la composition.

Une diffusion limitée aux notables

L'Écho de Châtellerauld est à l'époque un journal de diffusion modeste. Il est vrai que l'analphabétisme est encore important. Les archives livrent la liste des abonnés au journal pour l'année 1854¹⁸. Il y a 267 noms. On y retrouve tous les notables de Châtellerauld et de sa région. Les notaires, avoués, avocats, huissiers sont en nombre, car *l'Écho de Châtellerauld* partage à ce moment-là le produit des annonces légales avec le *Mémorial*. Les grandes familles de Châtellerauld y sont présentes avec les noms de Paul Proa, de Jules Creuzé, les Treuille mais aussi des notabilités comme le docteur Jules Mascarel ou l'architecte Renaudet, celui qui a construit le théâtre. La grande majorité des noms des abonnés est signalée comme « propriétaires », comme Alphonse de La Fouchardière. *L'Écho de Châtellerauld* parvient aussi aux nobles des environs comme le marquis de Pleumartin, le comte de Montbron, le marquis de La Rochethulon. La banque, le grand commerce et quelques petits commerçants sont lecteurs du journal, il y a aussi des médecins. On note un seul employé et aucun ouvrier. La feuille de Varigault circule essentiellement dans le Châtellerauldais : il n'existe que deux abonnés à Paris et un seul à Klingenthal, un ancien de la Manufacture d'armes, Joseph Bisch, retourné dans sa région natale. On n'y trouve naturellement aucun nom connu pour des idées républicaines.

À sa librairie, Varigault vend en moyenne huit à quinze numéros par semaine et il envoie une dizaine de numéros à des confrères.

Varigault va ainsi diriger *l'Écho de Châtellerauld* pendant sept ans ainsi que l'imprimerie et la librairie. Le journal ne va guère connaître de développement et le nombre de ses abonnés va stagner autour de 250.

¹⁴ *L'Écho de Châtellerauld* du 5 septembre 1852.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *L'Écho de Châtellerauld* du 2 octobre 1853.

¹⁷ A. de la Bouralière, *Les imprimeurs, les libraires du département de la Vienne (hors Poitiers)*, Poitiers, Imprimerie Blais, Roy et cie, 1896, p. 105.

¹⁸ AD 86 : 6 T 23.

L'administration préfectorale manifeste son insatisfaction car le journal n'a guère d'audience en dehors du cercle des notables. L'influence des légitimistes ne se fait nullement sentir dans les textes¹⁹. *L'Écho de Châtellerauld* sert le pouvoir en ne manquant pas de relater les faits et gestes de la famille impériale, mais le journal adopte un ton plutôt neutre. En 1864, le préfet Levert, très attentif au rôle de la presse et conscient de l'existence d'une opinion publique demeurée en partie républicaine dans le chef-lieu d'arrondissement²⁰, évoque le lancement d'un journal politique à Châtellerauld, mais sans qu'il y ait de suite.

En juin 1859, Varigault cède son brevet et son établissement à Marc Antoine Blanchard (1806-1893), déjà avancé en âge. Ce dernier le gèrera jusqu'en 1869 avant de le céder aux frères Bichon tout en demeurant pendant des décennies un chroniqueur régulier.

Le nouveau propriétaire tient à rassurer tous les clients : *L'Imprimerie-librairie Varigault en passant sous la direction de M.A. Blanchard, ne change point ses opérations accoutumées. Elle conserve ses ateliers et continue à faire, en typographie, impressions, et travaux de ville de toutes sortes. Elle relie les livres de bibliothèques, fait le cartonnage et fabrique tout particulièrement et avec le plus grand soin les registres pour maisons de banque et de commerce.*

Quant au journal lui-même, il ne connaît aucune réelle transformation. En 1856, il avait adopté un format plus grand. Avec Blanchard, on verra cependant apparaître les « Causeries châtellerauldaises » rubrique qu'il rédigera pendant de longues années qui rendra plus vivante la chronique locale.

En 1870, *l'Écho de Châtellerauld* deviendra un hebdomadaire politique dont l'orientation demeurera jusqu'à la fin conservatrice, à la différence de son concurrent *Le Mémorial du Poitou* qui sera le porte-parole des républicains.

¹⁹ AD 86 : 6 T 4. Rapport du préfet de la Vienne : *J'en connais les principaux [les légitimistes] et je ne mets pas en doute leur sincérité : ils reconnaissent qu'à sa fondation le journal qui n'avait d'autre but que de défendre l'ordre alors si menacé, était placé sous une influence légitimiste, mais qu'il n'en est plus de même aujourd'hui.*

²⁰ D'où le fort taux d'abstention : dans son numéro du 8 août 1852, *L'Écho de Châtellerauld* note qu'aux élections au Conseil général il n'y a eu que 1 656 votants à Châtellerauld sur 4 872 inscrits.